



AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET LE C.C.A.S. DE MONTFERMEIL

ENTRE

La ville de Montfermeil, sise 7-11, place Jean Mermoz (93370 Montfermeil), personne morale de droit public, représentée par son Maire en exercice, Monsieur LEMOINE Xavier, conformément aux dispositions de la délibération n°2020_05_048 du 23 mai 2020.

Ci-après « La Ville de Montfermeil »

ET

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montfermeil, sis 1 bis, impasse Agard (93370 Montfermeil), personne morale de droit public, représentée par son Président en exercice, Monsieur LEMOINE Xavier, conformément aux dispositions de la délibération n°2020_06_056 du 02 juin 2020.

Ci-après « Le CCAS »

PREAMBULE :

Conformément à la convention de mise à disposition approuvée par le Conseil Municipal le 27 septembre 2023, la ville de Montfermeil met à disposition des moyens humains et logistiques au bénéfice du CCAS.

Au regard de l'évolution des besoins du CCAS afin de pouvoir exercer pleinement ses missions, la ville de Montfermeil souhaite mettre à sa disposition des moyens supplémentaires. Il est donc nécessaire, à ce titre, de prendre un avenant.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

La Ville de Montfermeil met à disposition du CCAS des moyens humains et logistiques permettant :

- le traitement des actes administratifs, l'organisation et le traitement des conseils d'administration,
- la gestion de leurs affaires juridiques,
- les actions de communication,
- la passation et le traitement de leurs marchés publics,
- la logistique liée à leurs événements.

ARTICLE 2 – DUREE DE L'AVENANT

L'avenant est conclu pour une période allant de sa date de notification au 31 décembre 2026.

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Les agents mis à disposition pour l'exercice des missions visées dans l'article 1 du présent avenant, sont soumis aux mêmes règles que celles définies par l'article 3 de la convention de mise à disposition.

Fait en double exemplaire à Montfermeil, le 29/01/2025

La Ville de Montfermeil

Le Maire,
Xavier LEMOINE

Le CCAS

Le Président,
Xavier LEMOINE

